

ARRÊTÉ DE NOMINATION DU DIRECTEUR
DU SERVICE UNIVERSITAIRE CHARGÉ DE L'ACTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE (SUAC)
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'Éducation,
Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu la délibération CA2021/19 du 26 mars 2021 relative à la création du SUAC,
Vu la délibération CA2021/20 du 26 mars 2021 portant approbation des statuts du SUAC,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),
Vu l'article 5 des statuts en vigueur du service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique (SUAC) de l'Université Bordeaux Montaigne,

ARRÊTÉ

Article 1:

Monsieur Pierre Katuszewski, enseignant-chercheur, est nommé à compter du 01/09/2021 - pour une durée de quatre ans renouvelable une fois - directeur du service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique (SUAC) de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

Article 3:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.



Fait à Pessac, le 1^{er} septembre 2021.

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRÉ,



Publié le :

15 SEP. 2021

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités de

14 SEP. 2021